

Cahier des charges des Championnats Régionaux et Division Régionale Excellence

Commission Sportive
20/10/2019

Comité Régional
TIR À L'ARC
GRAND EST



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	5
GÉNÉRALITÉS	6
1) Attribution.....	6
2) Le mandat.....	7
3) Inscriptions.....	7
4) La répartition par cible.....	7
5) Les arbitres	8
6) Le délégué technique du CRTA du Grand Est	8
7) Résultats et suivi des scores.....	8
8) Presse	9
9) Fléchage.....	9
10) Buvette/Restauration	9
11) Divers	9
12) Participation du CRTA du Grand Est.....	10
13) Sanctions.....	10
CHAMPIONNAT RÉGIONAL SALLE	11
1) Attribution.....	11
2) Dates	11
3) Nombre de cibles	11
4) Qualification	11
5) Catégories.....	11
6) Traçage	11
7) Déroulement.....	11
8) Phases finales.....	11
9) Résultats.....	11
10) Divers	12
CHAMPIONNAT RÉGIONAL TAE discipline Internationale.....	13
1) Attribution.....	13
2) Date	13
3) Nombre de cibles	13
4) Qualification	13
5) Catégories.....	13
6) Traçage	13
7) Déroulement.....	13
8) Phases finales.....	13

9) Résultats.....	13
10) Divers	13
CHAMPIONNAT RÉGIONAL TAE discipline Nationale	14
1) Attribution.....	14
2) Date	14
3) Nombre de cibles.....	14
4) Qualification	14
5) Catégories.....	14
6) Traçage	14
7) Déroulement.....	14
8) Phases finales.....	14
9) Résultats.....	14
10) Divers	14
CHAMPIONNAT RÉGIONAL TIR CAMPAGNE	15
1) Attribution.....	15
2) Date	15
3) Nombre de cibles.....	15
4) Qualification	15
5) Catégories.....	15
6) Traçage	15
7) Déroulement.....	15
8) Phases finales.....	15
9) Résultats.....	15
10) Divers	15
11) Balisage.....	16
12) Echauffement / Entraînement.....	16
13) Composition des pelotons.....	16
CHAMPIONNAT RÉGIONAL TIR 3D	17
1) Attribution.....	17
2) Date	17
3) Nombre de cibles.....	17
4) Qualification	17
5) Catégories.....	17
6) Traçage	17
7) Déroulement.....	17
8) Phases finales.....	17

9)	Résultats.....	17
10)	Divers	17
11)	Balisage.....	18
12)	Echauffement / Entraînement.....	18
13)	Composition des pelotons.....	18
CHAMPIONNAT RÉGIONAL TIR NATURE		19
1)	Attribution.....	19
2)	Date	19
3)	Nombre de cibles	19
4)	Qualification	19
5)	Catégories.....	19
6)	Traçage	19
7)	Déroulement.....	19
8)	Phases finales.....	19
9)	Résultats.....	19
10)	Divers	19
11)	Balisage.....	20
12)	Echauffement / Entraînement.....	20
13)	Composition des pelotons.....	20
CHAMPIONNAT RÉGIONAL TIR BEURSAULT		21
1)	Attribution.....	21
2)	Date	21
3)	Nombre de cibles	21
4)	Qualification	21
5)	Catégories.....	21
6)	Traçage	21
7)	Déroulement.....	21
8)	Phases finales.....	21
9)	Résultats.....	21
ÉTAPE DE DIVISION RÉGIONALE EXCELLENCE		22
1)	Attribution.....	22
2)	Dates	22
3)	Nombre de cibles	22
4)	Mode de qualification.....	22
5)	Catégories.....	22
6)	Traçage	22

7) Déroulement.....	22
8) Phases Finales.....	22
9) Résultats.....	22
ANNEXE 1 : FICHE DE DEMANDE D'ORGANISATION D'UNE COMPÉTITION RÉGIONALE	23
ANNEXE 2 :	24
RÉPARTITION DES TÂCHES SUR LES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX.....	24
ANNEXE 3 : TABLEAU ELIMINATOIRES ET FINALES (Téléchargeable depuis l'espace dirigeant de la FFTA)	25
ANNEXE 4 : TABLEAU DES MATCHS pour les DRE (Téléchargeable depuis l'espace dirigeant de la FFTA)	26
ANNEXE 5 : TABLEAU DES MATCHS pour les DRE (Téléchargeable depuis l'espace dirigeant de la FFTA)	27
ANNEXE 6 : TABLEAU DES MATCHS pour les DRE (Téléchargeable depuis l'espace dirigeant de la FFTA)	28
ANNEXE 7 : MANDAT TYPE (Téléchargeable sur le site du CRTA Grand Est).....	29

INTRODUCTION

Les Championnats Régionaux ainsi que les Divisions Régionales Excellences sont les compétitions les plus élevées avant les championnats de France ou Finales Nationales. La qualification à ces compétitions représente un investissement sportif important pour l'archer compétiteur. Celui-ci est en droit d'attendre du CRTA du Grand Est et du club organisateur une qualité d'organisation au moins égale à l'investissement sportif.

Ces championnats sont également l'occasion, pour le club organisateur, de montrer ses compétences quant à la mise en place d'une compétition sportive valorisante tout en respectant un schéma d'organisation rigoureux. Pour veiller à cette réussite et assister du mieux possible l'organisateur, une collaboration tripartite doit être instaurée entre le club organisateur, le responsable de la commission sportive et l'arbitre responsable de la compétition.

Enfin, pour arriver à cette réussite, certaines conditions sont indispensables :

- ✓ Le respect du/des règlement(s) et du déroulement de la compétition
- ✓ Le respect du présent cahier des charges.

Après avoir pris connaissance de ce document, l'organisateur choisi par le CRTA du Grand Est s'engage à respecter la totalité des obligations de ce cahier des charges sous peine de sanctions établies au cas par cas par le CRTA du Grand Est.

GÉNÉRALITÉS

1) Attribution

L'attribution des trois étapes de la Division Régionale Excellence se fera dans la mesure du possible par une étape dans chaque secteur. Si pas de candidatures dans l'un ou l'autre des secteurs, il sera donc possible d'attribuer une étape dans un autre secteur. Les dates retenues pour l'organisation de ses étapes de DRE seront, en générales, celles retenues par la FFTA pour l'organisation des Divisions 2 Nationales.

L'attribution des Championnats Régionaux sera entérinée lors du Comité Directeur du CRTA du Grand Est validant le calendrier de la saison future.

Un calendrier provisoire des championnats régionaux sera communiqué avant chaque début de saison.

Le calendrier suivant permet de connaître dans quel secteur se dérouleront les différents championnats :

	Salle Adultes	Salle Jeunes	FITA	Fédéral	Campagne	3D	Nature	Beursault
Pm (ligues) 2016 - 2017	—	—	Alsace	Lorraine	Champagne-Ardenne	Alsace	Lorraine	Champagne-Ardenne
2017 - 2018	Champagne-Ardenne	Alsace	Lorraine	Champagne-Ardenne	Alsace	Lorraine	Alsace	Lorraine
2018 - 2019	Alsace	Lorraine	Champagne-Ardenne	Alsace	Lorraine	Champagne-Ardenne	Lorraine	Champagne-Ardenne
2019 - 2020	Lorraine	Champagne-Ardenne	Alsace	Lorraine	Champagne-Ardenne	Alsace	Alsace	Lorraine
2020 - 2021	Champagne-Ardenne	Alsace	Lorraine	Champagne-Ardenne	Alsace	Lorraine	Lorraine	Champagne-Ardenne

Les disciplines non répertoriées dans un secteur peuvent y être intégrées à condition qu'un club se manifeste après en avoir fait la demande par écrit au responsable de la commission sportive. Dans ce cas, le tableau de répartition ci-dessus sera revu pour l'année N+1.

À noter, le responsable du calendrier ne validera aucun autre concours de la même discipline le jour d'un Championnat Régional.

Les candidatures doivent être réalisées via la fiche de demande d'organisation d'un Championnat Régional (Annexe 1) puis transmise par mail :

- Au responsable de la commission sportive
- Au responsable du calendrier
- Au Président

- Au (À la) secrétaire général(e)
- Au Trésorier
- En copie pour info au Président du Département

Le CRTA du Grand Est est seul juge de la recevabilité de la candidature reçue. Les principaux critères d'attribution sont :

- La qualité des organisations antérieures
- L'implication du club dans la politique sportive du CRTA du Grand Est
- Le respect des règles édictées par la FFTA

Une fois l'attribution validée, le club doit inscrire le concours sur l'extranet fédéral à la date définie par le CRTA du Grand Est.

2) Le mandat

Le CRTA met à disposition, sur son site internet et aussi en annexe 7 de ce cahier des charges, un mandat type pour chacun des Championnats Régionaux. Celui-ci est à renseigner par le club organisateur.

Ce dernier doit ensuite être validé par le responsable de la commission sportive avant d'être diffusé.

La diffusion du mandat est à la charge du club organisateur au minimum 6 semaines avant la compétition.

Le mandat doit être envoyé par mail :

- Au responsable du site internet du CRTA du Grand Est
- À l'arbitre responsable
- Au président du CRTA du Grand Est
- Aux clubs du CRTA du Grand Est
- Au président de son Département (pour info)

Le CRTA du Grand Est se charge de mettre en ligne sur son site Internet le mandat.

3) Inscriptions

Les pré-inscriptions sont obligatoires pour tout archer souhaitant participer à un Championnat Régional en Salle. Elles sont gérées par le CRTA du Grand Est directement sur le site Internet.

La date limite d'inscription est fixée au dimanche précédant la compétition. Les archers qui se seront inscrits après cette date ne pourront pas participer à la compétition.

Les quotas pour chaque championnat sont définis tous les ans, en fonction du nombre de participants par catégorie. La diffusion se fera via le site Internet du CRTA du Grand Est.

Aucun sur-classement « temporaire » ne sera autorisé en individuel sur les championnats régionaux. Ils seront tolérés en DRE.

4) La répartition par cible

Disciplines de cible :

Il est demandé de répartir les archers sur les cibles en respectant le classement du CRTA du Grand Est par catégorie et type d'arme pour avoir une meilleure visibilité pour les spectateurs, les journalistes et les archers mais aussi pour permettre aux archers d'une même cible de se retrouver avec des concurrents d'un niveau proche du leur et ainsi augmenter la compétitivité. Veiller cependant à ne pas mettre plus de 2 archers du même club par cible.

Disciplines de parcours :

Les pelotons sont constitués à l'avance. Pour faciliter la formation des pelotons, ceux-ci se feront par catégorie d'arc en prenant soin de ne pas mettre plus de 2 archers du même club par peloton de 4 tireurs. Veiller à ne pas mettre plus de 2 piquets différents par peloton.

5) Les arbitres

Parmi les arbitres inscrits sur le championnat, le PCRA en désigne un comme étant l'arbitre responsable de la compétition. Ce dernier est chargé de la sécurité sur le terrain, du contrôle des tirs, de l'ordre des tirs lors de tous les échauffements et de la compétition.

Le jour de la compétition, le repas du midi est à la charge de l'organisateur pour chaque arbitre.

Pour chaque championnat, un nombre d'arbitres minimum devra être prévu en fonction du nombre de participants et de la discipline. Celui-ci devra être validé par le Bureau.

6) Le délégué technique du CRTA du Grand Est

Le délégué technique sera un membre du CRTA du Grand Est. Il aura pour mission de s'assurer du respect du cahier des charges et d'apporter son expertise. Aucune dérogation au cahier des charges ne pourra être tolérée sans un accord préalable du délégué technique.

Les frais de restauration sont à la charge du club organisateur et les coûts inhérents au déplacement du délégué technique sont à la charge du CRTA du Grand Est.

En l'absence de délégué technique, c'est le président du club organisateur et l'arbitre responsable qui prennent toutes les décisions utiles d'un commun accord.

7) Résultats et suivi des scores

Pour les championnats avec duels/matches, des scoreurs devront être placés au pied des cibles afin de suivre les scores. Les scoreurs sont disponibles sur demande au CRTA du Grand Est.

L'organisateur doit disposer d'un tableau de scores pour l'affichage et le suivi des duels/matches. L'organisateur devra, au minimum, afficher le classement intermédiaire et final des tirs de qualification.

Pour le jour de la compétition, l'organisateur doit prévoir :

- Un podium pour la remise des résultats. Un 2^e podium serait un plus afin de récompenser les archers femmes et hommes de même catégorie en même temps
- **Une sonorisation et au moins un micro**
- La proclamation des résultats 30 minutes maximum après la fin de la dernière volée ou le retour au greffe du dernier peloton.
- L'utilisation du logiciel Result'arc.

- L'archivage des feuilles de marques de la compétition pendant un an, afin de pouvoir les fournir en cas de record, ou de réclamation.

Le fichier des résultats sous forme « TXT » doit être intégré à la base fédérale selon le règlement de la FFTA.

Le fichier des résultats sous forme « PDF » doit être envoyé au responsable de la commission communication, sous 48 heures, pour une publication en ligne de ces résultats sur le site Internet.

8) Presse

L'organisateur prévient la presse écrite et audio locale afin de garantir la couverture médiatique de la compétition et de notre sport. Il doit communiquer les résultats le soir même. La commission communication assure la diffusion de l'information auprès de la presse écrite, audio et télévisuelle de la région Grand Est concernant les Championnats Régionaux.

Les souhaits des reporters doivent être validés par l'arbitre responsable avant d'accéder au pas de tir.

9) Fléchage

Afin de permettre un accès aisé au lieu de la compétition et donc le respect des horaires, un fléchage suffisant et adéquat doit être installé à partir d'une zone facilement accessible.

Ce fléchage devra être installé idéalement la veille (à l'usage de l'arbitre chargé du contrôle) ou à défaut 2 heures avant l'heure d'ouverture du greffe.

Communiquer également les coordonnées GPS de la compétition sur le mandat.

10) Buvette/Restauration

A la charge du club organisateur. Celui-ci doit s'assurer du respect de la réglementation en vigueur concernant les débits de boissons. Nous vous rappelons que la vente des boissons alcoolisées est réglementée. Vous obtiendrez les renseignements nécessaires auprès de votre mairie.

Voir manuel de l'arbitre Chapitre D4, encadré en bas de page dans les règlements généraux.

Le pot de l'amitié est à la charge du club organisateur. Il doit obligatoirement être sans alcool pour l'ensemble des convives.

Le CRTA décline toute responsabilité quant aux conséquences induites par la mise à disposition d'alcool dans le cadre du championnat régional. Les organisateurs doivent être conscients que les participants ont parfois un long trajet de retour à effectuer en voiture.

11) Divers

Le greffe est géré par le club organisateur. Celui-ci doit prévoir une équipe de personnes assurant le changement des blasons et toutes réparations pouvant intervenir pendant la compétition.

L'organisateur doit également prévoir une équipe de bénévoles pour l'organisation et la mise en place des phases finales. Pour l'organisation des finales des Championnats Régionaux SALLE

et TAE discipline Internationale, le CRTA du Grand Est, à travers son Délégué Technique, aidera quant à la gestion de celles-ci avant, pendant et après.
L'arbitre responsable désigne le président du jury d'appel qui composera sur place ce dernier. Il est demandé également au club organisateur d'afficher la signalétique du CRTA du Grand Est ainsi que de ses partenaires.

12) Participation du CRTA du Grand Est

- Aide à l'organisation pour un Championnat Régional ou une Division Régionale Excellence.
- Inscription au calendrier de la FFTA à la charge du CRTA du Grand Est pour les organisateurs d'un Championnat Régional.
- Frais d'arbitrage à la charge du CRTA du Grand Est pour les organisateurs d'un Championnat Régional.
- Le CRTA du Grand Est se charge de fournir, pour tous les Championnats Régionaux en individuel, les récompenses pour les trois premiers de chaque catégorie.
 - Pour les Divisions Régionales Excellences, les récompenses pour chacune des 4 catégories concernées seront remises à la fin de la 3^{ème} étape, sur le classement de l'ensemble des trois étapes de la DRE.

Au moins un membre du CRTA du Grand Est sera présent à chaque championnat. Les divers élus présents (membres du CoDir CRTA du Grand Est également) auront à charge la remise des récompenses. Le protocole étant à la charge du délégué technique ou du pdt du CRTA du Grand Est, si présent.

13) Sanctions

Le CRTA du Grand Est se réserve le droit de refuser l'organisation de nouvelles épreuves régionales au club organisateur s'il ne met pas en œuvre les moyens nécessaires pour répondre au présent cahier des charges.

Le CRTA du Grand Est se charge de prendre des sanctions vers les archers en cas de manquement au Règlement ou au mandat.

CHAMPIONNAT RÉGIONAL SALLE

1) Attribution

Se référer à la partie « GÉNÉRALITÉS » du présent cahier des charges.
Deux Championnats Régionaux en salle seront organisés : jeunes et adultes

2) Dates

Le Championnat Régional Jeunes en salle se déroulera 2 à 4 semaines avant la date du championnat de France Jeunes en Salle sauf avis contraire du CRTA Grand Est. Il aura lieu le dimanche.

Le Championnat Régional Adultes en salle se déroulera 2 à 4 semaines avant la date du championnat de France Adultes en Salle sauf avis contraire du CRTA Grand Est. Il aura lieu le dimanche.

3) Nombre de cibles

L'organisateur doit disposer d'au moins 32 cibles.

4) Qualification

Pour pouvoir prétendre à une qualification au championnat, les archers devront avoir participé à au moins 3 concours en salle 10 jours avant la date de la compétition.

La sélection se fera par catégorie à partir du classement régional obtenu par la moyenne des trois meilleurs scores réalisés (Idem FFTA). Le quota par catégorie sera défini chaque année. Il sera communiqué sur le site Internet du CRTA du Grand Est.

5) Catégories

Les catégories ouvertes pour chaque championnat sont précisées dans le manuel de l'arbitre.
À noter, qu'il faut ajouter la catégorie Poussin pour le Championnat Régional.

6) Traçage

Se référer au manuel de l'arbitre.

7) Déroulement

La Commission Sportive communiquera le plan de cible vierge pour les phases finales. Le club organisateur se chargera du plan de cible pour les qualifications et de compléter le plan de cible pour les phases finales.

Ce Championnat devra commencer au plus tard à 9h (Début du tir de qualification).

8) Phases finales

Les phases finales devront débuter au plus tard une heure et demi après la dernière volée tirée des tirs qualificatifs. Une volée d'essai sera accordée aux compétiteurs.

Retrouver le tableau éliminatoire et des phases finales en annexe 3.

9) Résultats

Se référer à la partie « GÉNÉRALITÉS » du présent cahier des charges.

10) Divers

Des locaux (communs ou indépendants) sont nécessaires pour un éventuel contrôle antidopage, pour le poste informatique et les arbitres.

CHAMPIONNAT RÉGIONAL TAE discipline Internationale

1) Attribution

Se référer à la partie « GÉNÉRALITÉS » du présent cahier des charges.

2) Date

Le Championnat Régional TAE discipline Internationale se déroulera le dernier week-end de juin ou le premier de juillet, sauf avis contraire du CRTA du Grand Est. Il aura lieu le dimanche.

3) Nombre de cibles

L'organisateur doit disposer d'au moins 24 cibles.

4) Qualification

Pas de qualification nécessaire pour participer à ce Championnat.

5) Catégories

Les catégories ouvertes pour chaque championnat sont précisées dans le manuel de l'arbitre.

6) Traçage

Se référer au manuel de l'arbitre.

7) Déroulement

Le Championnat se déroulera au rythme ABC. Se référer au manuel de l'arbitre.
Ce Championnat devra commencer au plus tard à 9h (Début du tir de qualification).

8) Phases finales

Les phases finales devront débuter au plus tard une heure et demi après la dernière volée tirée des tirs qualificatifs.

Une volée d'essai sera accordée aux compétiteurs.

Pour les modalités des phases finales, se référer au manuel de l'arbitre.

9) Résultats

Se référer à la partie « GÉNÉRALITÉS » du présent cahier des charges.

10) Divers

Des locaux ou tonnelles (communs ou indépendants) sont nécessaires pour un éventuel contrôle antidopage, pour le poste informatique et le greffe.

Une ou plusieurs tonnelles incluant tables et bancs ou chaises sont demandées pour le directeur des tirs et les arbitres.

CHAMPIONNAT RÉGIONAL TAE discipline Nationale

1) Attribution

Se référer à la partie « GÉNÉRALITÉS » du présent cahier des charges.

2) Date

Le Championnat Régional TAE discipline Nationale se déroulera le 1^{er} ou 2^{ème} week-end de Juillet sauf avis contraire du CRTA Grand Est. Il aura lieu soit le dimanche, soit ~~ou~~ le samedi et le dimanche, selon le nombre de participants. Cependant, si plusieurs départs sont possibles, seul le premier tir sera pris en compte pour le classement régional.

3) Nombre de cibles

L'organisateur doit disposer d'au moins 24 cibles.

4) Qualification

Pas de qualification nécessaire pour participer à ce championnat.

5) Catégories

Les catégories ouvertes pour chaque championnat sont précisées dans le manuel de l'arbitre.

6) Traçage

Se référer au manuel de l'arbitre.

7) Déroulement

Le championnat se déroulera au rythme ABC de préférence ou AB/CD selon le nombre de participants. Se référer au manuel de l'arbitre.

Ce Championnat devra commencer au plus tard à 9h (Début du tir de qualification).

8) Phases finales

Pas de phases finales.

9) Résultats

Se référer à la partie « GÉNÉRALITÉS » du présent cahier des charges.

10) Divers

Des locaux ou tonnelles (communs ou indépendants) sont nécessaires pour un éventuel contrôle antidopage, pour le poste informatique et le greffe.

Une ou plusieurs tonnelles incluant tables et bancs ou chaises sont demandées pour le directeur des tirs et les arbitres.

CHAMPIONNAT RÉGIONAL TIR CAMPAGNE

1) Attribution

Se référer à la partie « GÉNÉRALITÉS » du présent cahier des charges.

2) Date

Le Championnat Régional Tir Campagne se déroulera au moins 2 semaines avant le championnat de France sauf avis contraire du CRTA du Grand Est. Il aura lieu le dimanche.

3) Nombre de cibles

L'organisateur doit disposer au minimum d'un parcours de 24 cibles dont 12 cibles connues et 12 cibles inconnues.

4) Qualification

Pas de qualification nécessaire pour participer à ce championnat.

5) Catégories

Les catégories ouvertes pour chaque championnat sont précisées dans le manuel de l'arbitre.

6) Traçage

Se référer au manuel de l'arbitre.

7) Déroulement

Les horaires figurant sur le mandat type du CRTA du Grand Est sont donnés à titre indicatif. Ils sont à aménager en fonction des caractéristiques du parcours.

Ce Championnat devra commencer au plus tard à 9h (Début du tir de qualification).

8) Phases finales

Pas de phases finales.

9) Résultats

Se référer à la partie « GÉNÉRALITÉS » du présent cahier des charges.

10) Divers

Des locaux ou tonnelles (communs ou indépendants) sont nécessaires pour un éventuel contrôle antidopage, pour le poste informatique et le greffe.

Une ou plusieurs tonnelles incluant tables et bancs ou chaises sont demandées pour le directeur des tirs et les arbitres.

11) Balisage

Le balisage du parcours devra être aisément repérable par les archers. Ce balisage devra être en place lors de l'inspection par l'arbitre

12) Echauffement / Entraînement

L'organisateur doit prévoir un terrain d'entraînement à proximité du greffe permettant l'accueil des archers dans de bonnes conditions. Il devra donc installer un minimum de 6 cibles blasonnées à différentes distances.

13) Composition des pelotons

La composition des pelotons est à la charge de l'organisateur.

CHAMPIONNAT RÉGIONAL TIR 3D

1) Attribution

Se référer à la partie « GÉNÉRALITÉS » du présent cahier des charges.

2) Date

Le Championnat Régional Tir 3D se déroulera au moins 2 semaines avant le championnat de France sauf avis contraire du CRTA du Grand Est. Il aura lieu le dimanche.

3) Nombre de cibles

L'organisateur doit disposer au minimum d'un parcours de 24 cibles.

4) Qualification

Pas de qualification nécessaire pour participer à ce championnat.

5) Catégories

Les catégories ouvertes pour chaque championnat sont précisées dans le manuel de l'arbitre.

6) Traçage

Se référer au manuel de l'arbitre.

7) Déroulement

Les horaires figurant sur le mandat type du CRTA du Grand Est sont donnés à titre indicatif. Ils sont à aménager en fonction des caractéristiques du parcours.

Ce Championnat devra commencer au plus tard à 9h (Début du tir de qualification).

8) Phases finales

Pas de phases finales.

9) Résultats

Se référer à la partie « GÉNÉRALITÉS » du présent cahier des charges.

10) Divers

Des locaux ou tonnelles (communs ou indépendants) sont nécessaires pour un éventuel contrôle antidopage, pour le poste informatique et le greffe.

Une ou plusieurs tonnelles incluant tables et bancs ou chaises sont demandées pour le directeur des tirs et les arbitres.

11) Balisage

Le balisage du parcours devra être aisément repérable par les archers. Ce balisage devra être en place lors de l'inspection par l'arbitre.

12) Echauffement / Entraînement

L'organisateur doit prévoir un terrain d'entraînement à proximité du greffe permettant l'accueil des archers dans de bonnes conditions. Il devra donc installer un minimum de 6 cibles blasonnées à différentes distances.

13) Composition des pelotons

La composition des pelotons est à la charge de l'organisateur.

CHAMPIONNAT RÉGIONAL TIR NATURE

1) Attribution

Se référer à la partie « GÉNÉRALITÉS » du présent cahier des charges.

2) Date

Le Championnat Régional Tir Nature se déroulera au moins 2 semaines avant le championnat de France sauf avis contraire du CRTA du Grand Est. Il aura lieu le dimanche.

3) Nombre de cibles

L'organisateur doit disposer au minimum d'un parcours de 21 cibles.

4) Qualification

Pas de qualification nécessaire pour participer à ce championnat.

5) Catégories

Les catégories ouvertes pour chaque championnat sont précisées dans le manuel de l'arbitre.

6) Traçage

Se référer au manuel de l'arbitre.

7) Déroulement

Les horaires figurant sur le mandat type du CRTA du Grand Est sont donnés à titre indicatif. Ils sont à aménager en fonction des caractéristiques du parcours.

Ce Championnat devra commencer au plus tard à 9h (Début du tir de qualification).

8) Phases finales

Pas de phases finales.

9) Résultats

Se référer à la partie « GÉNÉRALITÉS » du présent cahier des charges.

10) Divers

Des locaux ou tonnelles (communs ou indépendants) sont nécessaires pour un éventuel contrôle antidopage, pour le poste informatique et le greffe.

Une ou plusieurs tonnelles incluant tables et bancs ou chaises sont demandées pour le directeur des tirs et les arbitres.

11) Balisage

Le balisage du parcours devra être aisément repérable par les archers. Ce balisage devra être en place lors de l'inspection par l'arbitre.

12) Echauffement / Entraînement

L'organisateur doit prévoir un terrain d'entraînement à proximité du greffe permettant l'accueil des archers dans de bonnes conditions. Il devra donc installer un minimum de 6 cibles blasonnées à différentes distances.

13) Composition des pelotons

La composition des pelotons est à la charge de l'organisateur.

CHAMPIONNAT RÉGIONAL TIR BEURSAULT

1) Attribution

Se référer à la partie « GÉNÉRALITÉS » du présent cahier des charges.

2) Date

Le Championnat Régional Tir Beursault se déroulera entre le premier week-end de mai et le deuxième week-end de juillet sauf avis contraire du CRTA du Grand Est. Il aura lieu tous les samedis et dimanches dans la mesure du possible. Ce championnat pourra se dérouler en même temps dans tous les jardins d'arcs candidats à une telle organisation.

3) Nombre de cibles

Se référer au manuel de l'arbitre.

4) Qualification

Pas de condition particulière. (**Pour la Marne** : la première participation compte pour le Championnat Départemental, la deuxième pour le Championnat Régional).

5) Catégories

Les catégories ouvertes pour chaque championnat sont précisées dans le manuel de l'arbitre.

6) Traçage

Se référer au manuel de l'arbitre.

7) Déroulement

Les horaires figurant sur le mandat type du CRTA du Grand Est sont donnés à titre indicatif.

8) Phases finales

Pas de phases finales.

9) Résultats

Les résultats seront diffusés sur le site internet du CRTA du Grand Est, au plus tard 24 heures après la clôture du championnat. Les récompenses seront remises lors d'un Championnat Régional d'une autre discipline ou à un autre moment jugé opportun par le CRTA du Grand Est.

ÉTAPE DE DIVISION RÉGIONALE EXCELLENCE

1) Attribution

Tout club/compagnie peut organiser une étape, même s'il n'a pas d'équipe inscrite en DRE et à condition que le club ait un arbitre actif licencié à la FFTA.

2) Dates

Le championnat se déroulera sur le dimanche.

Les dates des trois étapes de la DRE sont définies par le comité directeur du CRTA sur proposition de la Commission Sportive. Le calendrier sera communiqué avant le début de la saison, dès la validation du calendrier extérieur.

3) Nombre de cibles

L'organisateur doit disposer de 24 cibles au minimum.

Le concours peut être ouvert en priorité aux équipes de DRE, puis aux archers individuels, en fonction des places disponibles. Les archers inscrits en individuel ne participent pas aux duels.

4) Mode de qualification

Matin : TAE discipline Internationale. Après-midi : phases finales par équipe de club (montantes et descendantes).

5) Catégories

Les équipes sont réparties suivant quatre catégories :

Classique Femmes, Classique Hommes, Poulies Femmes, Poulies Hommes

6) Traçage

Se référer au manuel de l'arbitre.

Prévoir la ligne d'1 mètre ainsi que les lignes pour les matchs.

7) Déroulement

Les étapes se dérouleront au rythme ABC.

Se référer au manuel de l'arbitre.

8) Phases Finales

Les matchs se déroulent suivant le règlement du tir par équipe de la FFTA.

Retrouver le tableau des matchs pour les phases finales en annexes 4, 5 et 6.

9) Résultats

Les récompenses seront remises à la fin de la 3^{ème} étape, sur le classement de l'ensemble des trois étapes de la DRE.

**ANNEXE 1 : FICHE DE DEMANDE D'ORGANISATION D'UNE COMPÉTITION
RÉGIONALE**

Expéditeur :

Club/Compagnie :

Nom :

Fonction :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Se porte candidat à l'organisation d'une compétition régionale :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Championnat Régional Salle Jeunes | <input type="checkbox"/> Championnat Régional TAE discipline Nationale |
| <input type="checkbox"/> Championnat Régional Salle Adultes | <input type="checkbox"/> Championnat Régional Tir en Campagne |
| <input type="checkbox"/> Championnat Régional TAE discipline Internationale | <input type="checkbox"/> Championnat Régional Tir 3D |
| <input type="checkbox"/> 1 ^{er} étape de la DRE | <input type="checkbox"/> Championnat Régional Tir Nature |
| <input type="checkbox"/> 2 ^e étape de la DRE | <input type="checkbox"/> Championnat Régional Beursault |
| <input type="checkbox"/> 3 ^e étape de la DRE | |

Dans le cas où notre club/compagnie serait retenu(e) pour l'organisation de la compétition régionale choisie, nous nous engageons à respecter les obligations du cahier des charges de cette compétition.

Observation(s) :

Demande faite le :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

à remplir et à adresser au secrétariat du CRTA du Grand Est par courriel ou courrier.

**ANNEXE 2 :
RÉPARTITION DES TÂCHES SUR LES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX**

	<i>Club organisateur</i>	<i>CRTA du Grand Est</i>
Envoyer la demande d'organisation d'un championnat régional. (Annexe 1)	X	
Validation de l'attribution du championnat.		X
Inscription au calendrier	X	
Réalisation du mandat, selon mandat type fourni par le CRTA Grand Est (Validation du mandat (J-6 semaines))	X	
Diffusion du mandat (J-6 semaines), mandat type en annexe 7	X	
Gestion des inscriptions hors Championnat Régional Salle	X	
Gestion des inscriptions pour le Championnat Régional Salle		X
Liste des arbitres		PCRA
Plan de cibles	X	
Plan de cibles pour les phases finales du Championnat Régional en Salle		X
Matériel nécessaire à la compétition (ciblerie, marquage, tonnelles, sonorisation...)	X	
Greffe	X	
Feuilles de marques (également pour les phases finales)	X	
Repas des arbitres	X	
Désigner un délégué technique		X
Gestion des scoreurs pour les phases finales (à partir du 1 ^{er} tour des phases finales)	X	
Mise à disposition d'un moyen d'affichage pour les scores (ex. tableaux, panneaux, table dressée...)	X	
Gestion des scores et classement (intermédiaire, final, match...)	X	
Disposer d'une sonorisation et d'un micro	X	
Disposer d'un podium, voire deux podiums	X	
Archivage des feuilles de marque (durée = 1 an)	X	
Envoi des résultats à la FFTA	X	
Envoi des résultats au Président de la Commission Communication (< 48 heures)	X	
Envoi des résultats à la presse locale (J)	X	
Envoi dans la journée des photos de la compétition à la Commission Communication	X	
Diffusion de l'information auprès de la presse au niveau Régional (Grand Est)		Com-Communication
Installation d'un fléchage jusqu'au lieu de la compétition (< 2 heures)	X	
Buvette	X	
Pot de l'amitié (sans alcool)	X	
Changement des blasons	X	
Désignation du Président du jury d'appel et des membres du Jury		Arbitre Responsable
Achat des récompenses pour les 3 premiers de chaque catégorie (T-shirts, trophées, médailles...)		X

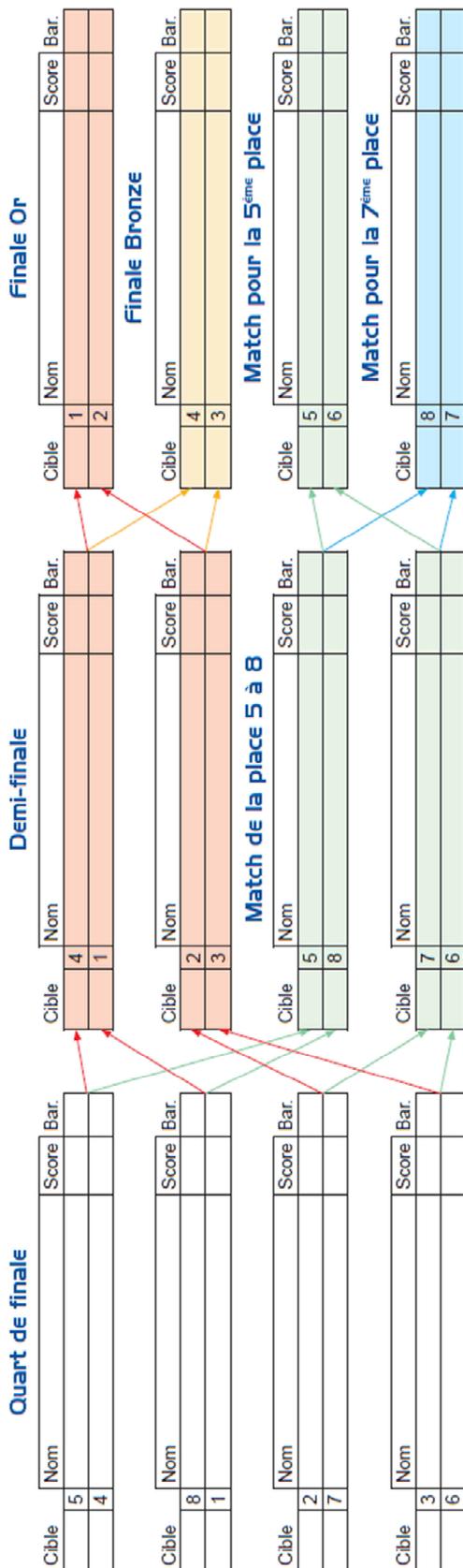
ANNEXE 4 : TABLEAU DES MATCHS pour les DRE (Téléchargeable depuis l'espace dirigeant de la FFTA)



**Tableau des matchs
8 équipes**

www.ffta.fr

Compétition : _____



Classement final

4 ^{ème}	
5 ^{ème}	
6 ^{ème}	
7 ^{ème}	
8 ^{ème}	

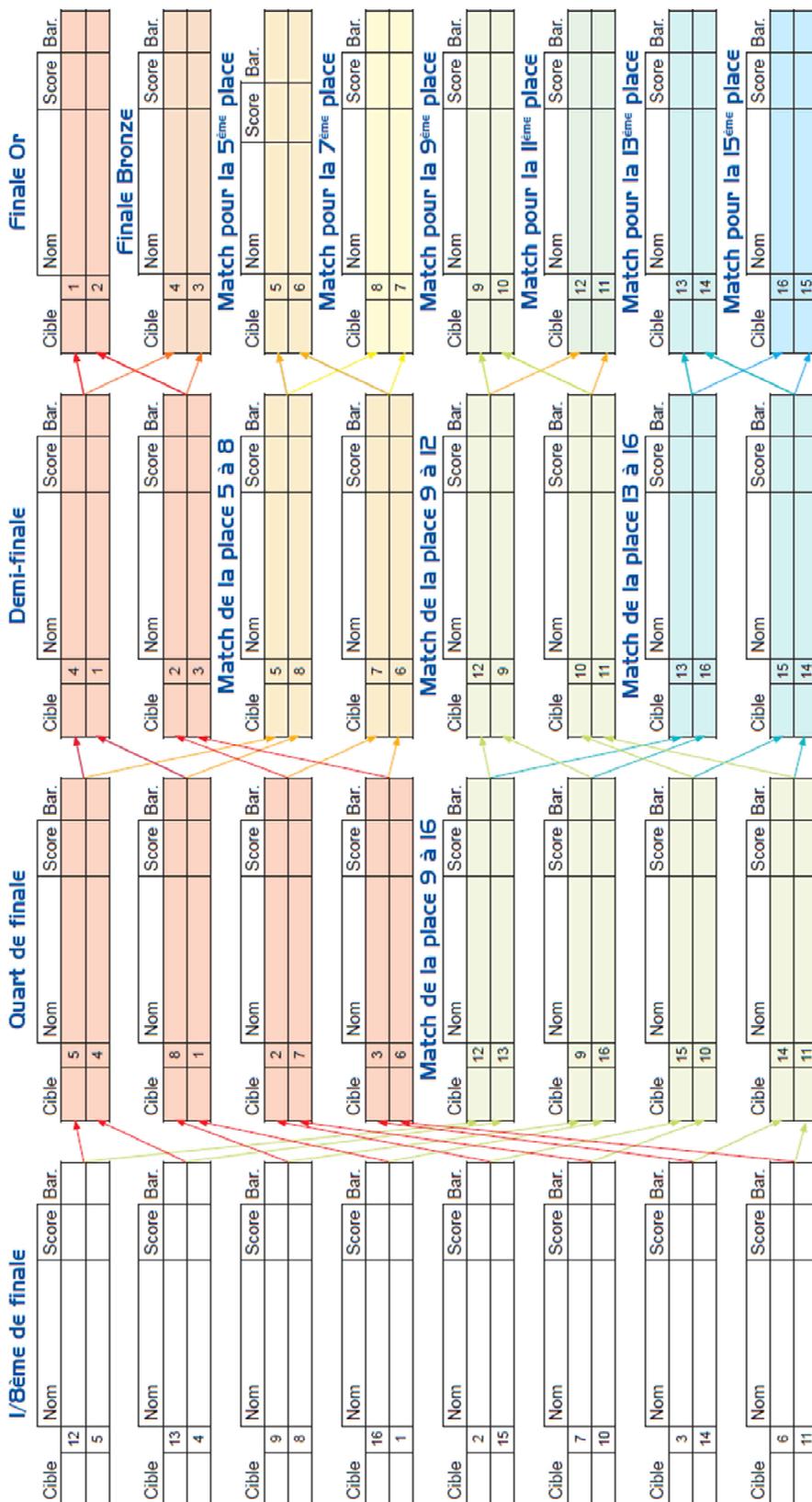
1 ^{er}	
2 ^{ème}	
3 ^{ème}	

ANNEXE 5 : TABLEAU DES MATCHS pour les DRE (Téléchargeable depuis l'espace dirigeant de la FFTA)



Tableau des matchs 16 équipes

Compétition :



Classement final

1 ^{ère}	
2 ^{ème}	
3 ^{ème}	
4 ^{ème}	
5 ^{ème}	
6 ^{ème}	
7 ^{ème}	
8 ^{ème}	
9 ^{ème}	
10 ^{ème}	
11 ^{ème}	
12 ^{ème}	
13 ^{ème}	
14 ^{ème}	
15 ^{ème}	
16 ^{ème}	

ANNEXE 6 : TABLEAU DES MATCHS pour les DRE (Téléchargeable depuis l'espace dirigeant de la FFTA)



Tableau des matchs 24 équipes



Compétition :

1 ^{er} tour				1/8 ^{ème} de finale				Quart de finale							
Cible	Nom	Score	Bar.	Cible	Nom	Score	Bar.	Cible	Nom	Score	Bar.	Cible	Nom	Score	Bar.
12	21			12	5			5				5			
13	20			13	4			4				4			
9	24			9	8			8				8			
16	17			16	1			2				2			
18	15			2	15			3				3			
23	10			7	10			6				6			
19	14			3	14			12				12			
22	11			6	11			9				9			
								15				15			
								10				10			
								14				14			
								11				11			
								21				21			
								20				20			
								24				24			
								17				17			
								18				18			
								23				23			
								19				19			
								11				11			
								17				17			
								22				22			

Match de la place 9 à 16
Match de la place 17 à 24

ANNEXE 7 : MANDAT TYPE (Téléchargeable sur le site du CRTA Grand Est)

Logo du club
organisateur



Championnat Régional du Grand Est

~> Discipline: xxx<~

Le dimanche xx xx 20xx

Nom du lieu : xxx

Adresse : xxx

GPS : xxx

Départ	Type de compétition	Grefe	Echauffement	Début des tirs
MATIN	Qualificatif	xxhxx	xxhxx	9h00
APRÈS-MIDI	Championnat Régional du Grand Est	xxhxx	xxhxx	xxhxx

TENUE	Blanche ou de club → Discipline de cible Adaptée ou de club → Disciples de Parcours La tenue blanche ou de club pour les podiums	
INSCRIPTION	A retourner pour le xx xx 20xx accompagnée du règlement à l'ordre de xxx. Autres : xxxxx	
CATEGORIES ET DISTANCES	xxxx Exemple pour TAE courtes distances : Juniors, Séniors 1, Séniors 2 et Séniors 3 à 50 m sur blasons de 122 cm, CL et CO	
MISE	ADULTES : xx € le départ – xx € les 2 départs JEUNES : xx € le départ – xx € les 2 départs	
CONTACT	<u>Adresse postale :</u> Nom du club : xxx Ville : xxx Adresse : xxx	<u>Mail et téléphone :</u> xx@xx.xx Tél : xx xx xx xx xx
INFORMATIONS	Buvette sur place. Contrôle du matériel pendant les tirs ou avant le début de la compétition Tir au rythme ABC ou AB/CD selon le nombre d'inscrits Les récompenses sont offertes par le CRTA du Grand Est. Infos du club : xxx	

